

N^o D'ORDRE : 2022-225

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 20**Pouvoirs : 09**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 22 septembre 2022*SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : M. MARIN Michel pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. BLANC Romain pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme MATHIVET Séverine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. FONTANA Alain pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

5- AVENANT N°1 RELATIF AU CHANGEMENT DE TITULAIRE DE L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURES DE MATERIAUX, DE MATERIELS ET D'EQUIPEMENT 2022-2023 DU SIVAAD

L'accord-cadre du SIVAAD de fournitures de matériaux, de matériels et d'équipement pour les Services Techniques des Collectivités locales, dont les 20 lots ont été attribués en date du 9 décembre 2021, a été conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

La société CGED, attributaire des lots n°4 (T04 – Matériel de courant faible, contrôle et sécurité), n°5 (T05 – Câbles, conduits et cheminements, mesure, outillage, fixations et consommables), n°6 (T06 – Eclairage, sources lumineuses) et n°7 (T07 – Chauffage et génie climatique) a informé le SIVAAD qu'elle avait été absorbée par la SAS SONEPAR France DISTRIBUTION qui sera désormais le nouveau titulaire de l'accord-cadre. Afin d'entériner ce changement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché AO05 Matst2021 « *Accord-Cadre de fournitures de matériaux, de matériels et d'équipement pour les Services Techniques des Collectivités Locales* ».

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de la commande publique ;
- VU l'avenant n°1 du marché AO05 Matst2021 « *Accord-Cadre de fournitures de matériaux, de matériels et d'équipement pour les Services Techniques des Collectivités Locales* » ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 portant changement du titulaire du marché AO05 Matst2021 « *Accord-Cadre de fournitures de matériaux, de matériels et d'équipement pour les Services Techniques des Collectivités Locales* ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 septembre 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT